

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### BUREAU EXECUTIF DU 09 NOVEMBRE 2017

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 13 septembre 2017

#### ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

3. Carte achat - renouvellement
4. Mandats spéciaux donnés à la Présidente
5. Conventonnement avec le CDG26 – archivage

#### DEPLOIEMENT

6. Extension du réseau de fibre optique (FTTO) - demande de participation financière
7. Conventonnement avec l'ONF
8. Opération de sécurisation du site nordique d'Herbouilly – Saint Martin en Vercors
9. Déploiement du réseau FTTH - lancement de la phase « Volume »

10. Questions diverses

## COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le 09 novembre à 18 heures, le Bureau Exécutif du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mardi 31 octobre, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du Syndicat, 8 avenue de la Gare 26300 ALIXAN, sous la présidence de Nathalie HELMER, Présidente.

**MEMBRES PRESENTS** : Nathalie HELMER, Sébastien BERNARD, Sandrine GENEST, Jean-Marc BOUVIER, Philippe LEDER, Marie FERNANDEZ, Didier-Claude BLANC, Pierre MAISONNAT (arrivée à 18:24), Olivier AMRANE, Jacques LADEGAILLERIE, Christian LECERF, Michel PIALET, Maurice WEISS.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES (POUVOIR DONNE)** : Franck SOULIGNAC a donné pouvoir à Jacques LADEGAILLERIE, Pierre JOUVET a donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Hervé SAULIGNAC.

En exercice : 16

Présents ou représentés : 15 (15 voix)

Votants : 15

**Madame Nathalie HELMER constatant que le quorum est atteint ouvre la séance du Bureau Exécutif.**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Il est proposé aux membres du Bureau Exécutif de désigner un ou une secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu valant procès-verbal de la séance.

Madame Sandrine GENEST a été désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Exécutif du 13 septembre 2017**

Il est proposé au Bureau Exécutif d'approuver le dernier compte rendu de séance.

Les élus s'estimant parfaitement informés sur la tenue des débats et sur la gestion du syndicat, approuvent le compte rendu à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **3. Carte achat – renouvellement**

La carte achat est un outil de paiement qui permet de simplifier et de dématérialiser les procédures de commande et de paiement, réduisant d'une part les coûts de traitement liés aux achats récurrents et d'autre part le délai global de paiement.

Cette carte est un outil facilitateur pour le fonctionnement du Syndicat.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à :
  - Reconduire le contrat relatif à la carte achat avec la Caisse d'Épargne,
  - Signer les actes nécessaires à la mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs et notamment le comptable public,
  - Signer les éventuelles périodes de reconduction dans les conditions du contrat.

#### 4. Mandats spéciaux donnés à la Présidente

Comme chaque année l'association AVICCA prévoit son colloque TRIP 2017 pour les 28 et 29 novembre 2017. Cela représente plus de 370 participants inscrits pour 210 structures dont 150 collectivités.

Madame Nathalie HELMER représentera le syndicat lors du TRIP sus évoqué.

En outre, Madame Nathalie HELMER s'est rendue pour la journée et sans hébergement au conseil d'administration de l'association de l'AVICCA le 12 octobre dernier. Cette participation découle de l'adhésion du Syndicat à l'association et relève de l'exercice habituel du mandat.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **DONNE** mandat spécial à Madame Nathalie HELMER pour ces deux déplacements,
- **CONFIRME** la prise en charge des frais de transport et de séjours occasionnés pour ces deux déplacements.

#### 5. Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) - archivage

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme, au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'accompagnement à la gestion des archives à destination des collectivités territoriales.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité de la Présidente en cas de faute constatée.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **CONFIRME** sa volonté de travailler avec le Centre de Gestion de la Drôme,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention relative à l'archivage.

## DEPLOIEMENT

### 6. Extension du réseau de fibre optique (FTTO) – demande de participation financière

Lors de notre Comité syndical du 13 décembre 2016, le Syndicat a réaffirmé la volonté de poursuivre l'extension du réseau de fibre optique pour le raccordement de sites économiques isolés en service professionnel fibre (FTTO).

Ces extensions peuvent concerner :

- Les zones d'activités économiques non raccordées lors du déploiement initial du réseau, créées récemment ou en projet (hors aménagement interne).
- Des sites économiques, touristiques ou services publics significatifs, éloignés du réseau et demandeurs d'un raccordement en fibre optique. Il peut s'agir d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un établissement public.

De façon à ne pas se substituer au mécanisme de densification du réseau prévu par la Convention de DSP, ADN propose de limiter cette intervention à des opérations distantes de plus de 500 mètres du réseau en fibre optique.

Le site économique, touristique ou public éloigné du réseau devra s'engager pour un abonnement en fibre optique pour une durée d'au moins 36 mois. Le devis d'un opérateur pourra être fourni.

Il est proposé de mobiliser au cas par cas, pour chaque opération, des crédits distincts auprès des partenaires locaux du projet (commune, EPCI, Département...). Dans toutes les hypothèses, ADTIM participera au titre de la franchise sur abonnement, proportionnelle à l'abonnement (durée, montant). L'entreprise sera sollicitée pour participer à ce financement.

Pour la réalisation de ces opérations, le Syndicat dispose d'un marché de travaux dont il assure en direct la maîtrise d'œuvre.

#### ◆ Une nouvelle source de financement : le Pacte régional pour l'Ardèche :

Cet été, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche ont mis en place une convention cadre de développement territorial pour la période 2017 - 2021, intitulée « Pacte Régional pour l'Ardèche », dédiée à la réalisation et à l'accompagnement de projets centrés sur des priorités fortes d'investissement porteuses de développement pour l'Ardèche avec un objectif de mise en œuvre rapide des mesures contractualisées.

Dans ce cadre, la Région apporte son soutien à des opérations de raccordement des sites isolés en fibre optique portés par le Syndicat ADN à hauteur de 50%.

Les 4 opérations identifiées sur 2017 représentent un engagement de la Région de 250 000 €.

Sites identifiés	Montant total de l'investissement
Site thermal de Saint Laurent les Bains	200.000 €
Camping d'Imbours à Larnas	150.000 €
Camping Huttoxia Sud Ardèche à Vagnas	100.000 €
Zone d'activité du Banc Rouge à Saint Marcel d'Ardèche	50.000 €

Le Syndicat propose de réaliser l'extension suivante et de solliciter les participations financières de ses membres de la façon suivante :

◆ **Le raccordement de la Z.A. du Banc Rouge à Saint-Marcel-d'Ardèche (07)**

Le montant total estimé de cette réalisation est de 50 000 € HT pour 3,8 km de linéaire.

Le Syndicat sollicite la participation suivante :

<b>Coût de raccordement</b>	<b>50 000 € HT</b>
<b>Financement de l'opération</b>	
Région Auvergne Rhône-Alpes	25 000 €
Département de l'Ardèche	10 000 €
C.C. du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	15 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>

◆ **Raccordement de l'entreprise SEE et de la Z.A. de Peytefoux à Lens-Lestang (26)**

Dans le cadre d'un enfouissement de lignes HTA par ENEDIS entre Beaurepaire et Hauterives, traversant Lens-Lestang, le Syndicat ADN a décidé de saisir l'opportunité de faire poser 3 fourreaux, afin d'anticiper le futur déploiement FTTH.

Cette opportunité permettra à terme de desservir Lens-Lestang en service FTTH. Toutefois, depuis plusieurs années, les entreprises SEE, Faure Nettoyage et la Scierie Vallet Frères nous sollicitent pour un raccordement professionnel FTTO.

Il est donc proposé de conduire le raccordement de ces trois entreprises dans le cadre d'une opération spécifique du programme « sites économiques isolés ».

Le montant total estimé de cette réalisation est de 60 000 € HT pour 9 km de linéaire.

Le Syndicat sollicite la participation suivante :

<b>Coût de raccordement</b>	<b>60 000 € HT</b>
<b>Financement de l'opération</b>	
Participation des entreprises	5 000 €
Franchise contractuelle ADTIM	2 000 €
Département de la Drôme	26 500 €
CC Porte de Dromardèche	26 500 €
<b>Total</b>	<b>60 000 €</b>

Le Bureau Exécutif à l'unanimité des voix :

- **PREND ACTE** de l'intervention du Syndicat sur ces projets d'extension,
- **AUTORISE** le Syndicat à solliciter les collectivités membres pour participer au plan de financement de l'opération.

## 7. Conventonnement avec l'ONF

Le Syndicat mixte ADN a souhaité procéder à des extensions de son réseau public de fibre optique pour desservir des sites touristiques et économiques des territoires de montagne :

- La station de ski de Font d'Urle - Chaud Clapier, dans la Drôme.  
L'objectif est, dans un premier temps, de sécuriser les services internet fixes pour les acteurs économiques de la station et, dans un second temps, la couverture en services mobiles, avec le raccordement du site TDF de Font d'Urle. Le coût estimé de l'opération est de 120 000 € à la charge intégrale du Département de la Drôme.
- Le site thermal de Saint-Laurent-les-Bains, en Ardèche.  
L'objectif est d'amener une solution très haut débit pour l'établissement thermal, les curistes et les habitants du village. Le coût estimé de l'opération est de 200 000 € à la charge de la Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche et de la Région Auvergne Rhône Alpes au travers du Pacte régional pour l'Ardèche.

Dans la continuité de la délibération n° 2014-43 du 16 septembre 2014, le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention pour l'établissement d'un réseau négocié entre les services de l'ONF et ceux d'ADN,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les financements.

## 8. Opération de sécurisation du site nordique d'Herbouilly – Saint Martin en Vercors

Le site nordique d'Herbouilly est situé à 1 300 m d'altitude et à 10 km du village de Saint Martin en Vercors et comprend trois activités touristiques et économiques réparties dans deux bâtiments distants de 500 m :

- Le chalet nordique d'Herbouilly : l'espace nordique d'Herbouilly de novembre à mars, et le Filambule d'avril à octobre
- L'auberge-refuge de Roybon : hébergement et restauration toute l'année

Ces deux bâtiments sont actuellement desservis par une solution téléphonique hertzienne ne permettant pas l'accès à internet. Par ailleurs, face à des problèmes récurrents de qualité de service entraînant des risques pour la sécurité des usagers du site nordique, Orange a sollicité le Syndicat pour pouvoir utiliser son infrastructure afin de déployer un réseau filaire en cuivre.

Une convention pour la mise à disposition d'un emplacement au sein des fourreaux doit être établie avec Orange pour l'euro symbolique.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **AUTORISE** la Présidente à engager l'opération et à solliciter le financement auprès du Département de la Drôme,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de mise à disposition avec Orange.

## 9. Déploiement du réseau FTTH – lancement de la phase « Volume »

Dans la continuité du déploiement, il était proposé de valider d'ores et déjà le périmètre de la phase VOLUME.

Cependant, face aux incertitudes liées aux annonces nationales récentes d'un opérateur privé, prévoyant d'intervenir en dehors de la zone AMII et donc sur le périmètre dévolu aux RIP, ce programme pourrait subir une inflexion.

Il est convenu d'attendre que la feuille de route gouvernementale et les annonces de l'opérateur soient explicitées, en principe pour fin novembre.

Le Bureau Exécutif à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération et de la remettre à l'ordre du jour du prochain Bureau Exécutif.